

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE



Projet
d'Entreprenariat
des Jeunes
dans l'Agriculture et
l'Agro-Business



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DEVELOPPEMENT

Kinshasa, le

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE LA SECONDE
COHORTE DES JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES (AGRIPRENEURS)
DU PROJET D'ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET
L'AGROBUSINESS (PEJAB)**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo avait signé en date du 10 mars 2017, un Accord de Prêt avec le Fonds Africain de Développement « FAD » pour financer le coût du Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business « PEJAB », entre autres, dans les Provinces de Kinshasa, Kwilu, Kwango, Kongo central, Sud Kivu, Haut Katanga, Haut Lomami et Tshopo. L'objectif global du PEJAB est de promouvoir la création par des jeunes diplômés, d'entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses.

Les objectifs spécifiques sont :

- (i) La réduction du chômage des jeunes dans les zones d'intervention.
- (ii) L'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans les zones ciblées et
- (iii) L'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes. A ce titre, le Projet s'articule autour des 3 Composantes suivantes :

Composante I : Amélioration de l'environnement de l'entreprenariat agricole des jeunes ;

Composante II : Développement des entreprises agricoles dirigées par les jeunes ;

Composante III : Coordination et Gestion du Projet.

La stratégie d'intervention du PEJAB est basée sur l'accompagnement de jeunes diplômés d'Instituts Supérieurs et Universitaires, intéressés par l'entreprenariat dans l'agriculture et l'agro-business, dans le processus de création et de développement de leurs propres entreprises, à travers des incubateurs qui seront logés dans des structures de formation, de recherche, etc.

Pour opérationnaliser cette stratégie, le PEJAB a déjà recruté une première cohorte de cinq cent (500) jeunes qui disposent des plans d'affaire en cours de traitement auprès des Institutions Partenaires de Financement. Dans la même perspective, le PEJAB se propose de lancer un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de la seconde cohorte de jeunes (hommes et femmes) diplômés en vue de leur enrôlement dans le Processus d'incubation.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées. En effet, il est attendu que 50% des jeunes enrôlés soient des jeunes filles/dames. Les présents termes de référence (TDR) accompagneront l'avis à Manifestation d'intérêt.

2. PROVINCES CONCERNEES ET FILIERES DEVELOPPEES :

A. VILLE PROVINCE DE KINSHASA

N°	NOMS DES CENTRES D'INCUBATION	ADRESSE DES CENTRES	FILIERES DEVELOPPEES
1	Centre de formation professionnelle des Jeunes au Plateau CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA	Route National n°1, en allant vers Kwango, Village Bita	Manioc, Maraîchage, Patate douce, Transformation, Apiculture
2	Centre d'Appui au Développement Intégral/ Mbankana (CADIM)	Centré situé à Mbankana, à 150 km du Centre-Ville.	Manioc, Apiculture, Petit élevage, Maraichage, Champignons
3	Agro Ma douce fermière AGROMAF/KIMPOKO	Cité de Kimpoko, Commune rurale de Maluku, Ville province de Kinshasa ;	Agriculture, Maraîchage, Pisciculture, Porcherie, Élevage (Volaille), Fabrication des aliments pour poisson
4	Le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kinshasa (CDTA/ DAIPN)	Commune de la N'Sele, Collectivité de Kimpoko à Kinshasa, Réf. Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'Sele.	Riz irrigué, Maïs, Maraîchage, Volaille, Transformation d'aliments

B. PROVINCE DU KONGO CENTRAL

N°	NOM DU CENTRE D'INCUBATION	ADRESSE DU CENTRE	FILIERES DEVELOPPEES
1	Centre Incubation d'entreprises et Formations managériales (I&F Entrepreneuriat) I & F Entrepreneuriat	Route Nationale n°2 Kongo Central, Bretelle, Route Sep Congo Q. Loma –Quartier industriel pour PMI/Mbanza-Ngungu/Kongo Central.	Production, Transformation et Commercialisation des produits agricoles

C. PROVINCE DU KWILU

N°	NOM DU CENTRE	ADRESSE DU CENTRE	FILIERES DEVELOPPEES
01	COMBINAT D'ILIM « COMBILILM » / IDIOFA	Centre spirituel Nto-Luzingu, secteur de Musanga, territoire d'Idiofa,	Transformation et Commercialisation des produits agricoles

D. PROVINCE DU HAUT-KATANGA

N°	NOMS DES CENTRES	ADRESSE DES CENTRES	FILIERES DEVELOPPEES
1	Centre de Formation Professionnelle JACARANDA (Congrégation des Salésiens de DON BOSCO)	N°1381, Route Munama, Commune Annexe Ville de Lubumbashi	Maraîchage, Transformation des produits agricoles
2	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques (INERA KIPOPO)	Centre situé à 25 km de la Ville de Lubumbashi sur la route KIPOPO, Territoire de KIPUSHI	Maraîchage, Filière piscicole
3	Amani Consulting and services (ACS sarl)	136 avenue des espérances, quartier Golf Lido, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi,	Production, Transformation et commercialisation des produits agricoles

9

E. PROVINCE DU HAUT-LOMAMI

N°	NOM DU CENTRE	ADRESSE DU CENTRE	FILIERES DEVELOPPEES
1	Centre de Formation KAMISAMBA /KAMINA Église Méthodiste Unie	Avenue Mama TEMO N° 23, KAMINA (cfr église méthodiste unie)	Maraîchage, Transformation des produits agricoles

3. CIBLES, PROFIL ET CRITERES DE SELECTION

3.1. Cibles et profil

Les présents Termes de référence (TDR) ciblent au total 3.600 jeunes cette année devant répondre aux critères de sélection ci-dessous :

3.2. Critères de sélection

Les candidats recherchés doivent répondre aux critères de sélection ci-après :

- Etre de nationalité congolaise ;
- Etre âgés de 18 à 35 ans ;
- Etre détenteur d'un diplôme de niveau Bac+ 2 au moins ;
- Justifier d'un intérêt particulier à œuvrer dans le secteur de l'agriculture et de l'agrobusiness ;
- Etre de bonne moralité et n'avoir pas d'antécédents judiciaires ou faire l'objet de poursuites judiciaires ;
- Bonne connaissance de la langue française (parlé, écrit) ;
- Une bonne connaissance de l'outil informatique (logiciels Word, Excel, etc.) sera un atout ;
- Remplir une fiche d'une idée de projet (développement d'un projet existant ou un nouveau projet) dans le secteur de l'agriculture ou de l'agrobusiness ;

4. METHODOLOGIE DE SELECTION

4.1. Diffusion de l'information

- Publication de l'AMI pour la sélection de la seconde cohorte des jeunes ;
- Réception des fiches en dur ou exceptionnellement en ligne.

4.2. Sélection des candidats

- Mise en place de la Commission d'évaluation des dossiers, en collaboration avec l'ONEM, l'UCP/PEJAB, les Centres d'Incubation et le BIT ;
- Évaluation et sélection des candidats au niveau des centres d'incubation ;

- Administration des tests psychotechniques et d'aptitudes entrepreneuriales ;
- Orientation des jeunes sélectionnés dans les centres d'incubations en fonction de la nature de leurs idées de projets.

5. NATURE DE LA FORMATION, ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AGRIPRENEURS, DUREE ET STRATEGIE

5.1. Nature de la formation :

La formation à dispenser sera constituée d'un paquet technologique et managérial approprié et adapté, permettant de façonner, d'équiper et d'orienter l'agripreneur dans le domaine qu'il/qu'elle a choisi pour en devenir un entrepreneur tout fait dans la filière ou maillon de la filière choisi.

5.2. Accompagnement des jeunes agripreneurs

L'accompagnement des jeunes agripreneurs se fera à travers des centres d'hébergement d'incubateurs sélectionnés dans la zone d'intervention du projet, offrant un cadre de vie acceptable et disposant d'un personnel qualifié et aussi d'un paquet technologique pour ce type de formation. Cet accompagnement s'étendra jusqu' à la mise en relation des jeunes avec les Banques commerciales ou autre institution financière aux fins de financer leurs plans d'affaires. Par ailleurs, l'accompagnement des jeunes agripreneurs en termes de « mentoring et/de coaching » se poursuivra au de-là du financement des plans d'affaires de ces derniers pour s'assurer que les entreprises des jeunes agripreneurs sont viables et prospères.

5.3. Stratégie et Durée

Pour cette seconde cohorte, l'Unité de Coordination du Projet (l'UCP-PEJAB) tient au recrutement des jeunes ayant une idée de projet et ceux qui sont présentement en activité dans le secteur de l'Agriculture et de l'Agrobusiness.

Une période d'incubation de courte durée ne dépassant pas quatre (04) mois est envisagée pour ces catégories susvisées et les activités phares du processus concerneront la formation technique, managériale, analyse des marchés et commercialisation, et la mise en relation avec les banques.

6. RESULTATS ATTENDUS DE L'APPEL A CANDIDATURE

A l'issue de l'Appel à candidature, les résultats attendus sont :

- (i) Le processus de sélection et d'incubation est bien compris par tous les partenaires de mise en œuvre ;

- (ii) Au moins six (06) Incubateurs d'entreprises démarrent le processus d'incubation ;
- (iii) Au moins 4.500 candidatures réceptionnées, dont 50 % des femmes et repartis dans les centres d'incubation partenaires et 1.000 entreprises créées.

7. MODE DE SELECTION :

Les candidats sont invités à manifester leur intérêt par l'envoi de leur dossier comprenant les éléments ci-après à la Coordination nationale du PEJAB :

- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur National du PEJAB avec référence de l'Avis de recrutement ;
- Curriculum vitae ;
- Copie de la carte d'identité ;
- Copie de la carte de demandeur d'emploi de l'ONEM ;
- Fiche d'idée d'entreprise de son choix remplie par le candidat (développement d'un projet existant ou un nouveau projet) dans le secteur de l'agriculture ou de l'agrobusiness ;
- Adresse complète du candidat de l'une des Provinces de la zone d'intervention du PEJAB indiquée ci-dessus.

8. DEPOT DE CANDIDATURE :

Pour les candidats qui désirent être incubés dans les Centres en Provinces (Haut-Katanga et Haut-Lomami), les dossiers des candidatures seront déposés aux bureaux des Inspections Provinciales et Antennes Provinciales de l'ONEM les plus proches des Provinces concernées.

Pour les candidats qui désirent être incubés dans les Centres de Kinshasa, le dépôt des dossiers aura lieu au Bureau de l'Unité de Coordination du Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness « UCP-PEJAB » et celui de l'ONEM, antenne Provinciale.

Avenue du Flambeau N° 8288, Concession ZAMAT, Quartier Gare Centrale, non loin de l'immeuble Moderne Paradise, Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Les **dossiers physiques** sont recevables, à dater de la publication de l'Appel à Candidature, de lundi à vendredi, de 9 heures à 15 heures.

Les dossiers électroniques ne sont pas acceptés, sauf cas exceptionnels justifiés.

La date limite de soumission est fixée au jeudi 07 juillet 2022 à 15 heures, heure locale. Les candidats retenus seront convoqués par médias et courrier.

Kinshasa, le 22 juin 2022

Le Coordonnateur National du PEJAB
Richard KIALUNGILA TSIANGANI